

AISNE BEAUTOR CARRELAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 3 Rue de Tergnier
02800 BEAUTOR

387 667 447 ST QUENTIN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 01 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet,
A neuf heures,

Monsieur Doménico ZANGARE
Demeurant 16, rue Robert Cadeau, 02700 QUESSY

Agissant en qualité de Président de la société AISNE BEAUTOR CARRELAGE sus-désignée,

A pris les décisions suivantes, relatives à :

- **Démission d'un Directeur Général,**
- **Nomination d'un nouveau Directeur Général, en son remplacement,**

PREMIERE DECISION

Le Président prend acte de la démission de Monsieur Luciano ZANGARE de ses fonctions de Directeur Général de la Société.

Conformément aux statuts, cette démission prendra effet à l'issue d'un préavis d'un mois, sauf décision contraire du Président.

Le Président, après examen de la situation, décide en conséquence de réduire le préavis et accepte que la démission de Monsieur Luciano ZANGARE prenne effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Le Président décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement du Directeur Général démissionnaire, à compter de ce jour et ce, sans limitation de durée :

Monsieur Thomas ZANGARE
Né le 21 octobre 1987 à QUESSY (02700)
Demeurant 3 rue Faidherbe – Fargniers 02700 TERGNIER
De nationalité française

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thomas ZANGARE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société, sous réserve de limitations éventuellement fixées par décision ultérieure.

Il bénéficiera, en outre du remboursement sur justification, des frais engagés pour le compte de la Société dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Monsieur Thomas ZANGARE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'Z' or 'S', written over a horizontal line.

Le Directeur Général

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »*

BON POUR ACCEPTATION DES
FONCTIONS DE DIRECTEUR
GENERAL

A black ink signature, appearing to be a stylized 'Z' or 'S', written over a horizontal line.